

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 mars 2023 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2023.

Séance extraordinaire
22 mars 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 22 mars 2023 à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau
District numéro 4 : Marie-France Bouchard

Sont absents les conseillers suivants :

District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Freyd, maire.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Rapport verbal du directeur général et greffier-trésorier indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **AVIS AU CONSEIL – ÉLECTION PARTIELLE**
- 03- **ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE – EMPLOYÉ NO 02-0016**
- 04- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-03-074

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **AVIS AU CONSEIL – ÉLECTION PARTIELLE**

Considérant que la vacance du siège du district #1 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, une élection partielle est obligatoire pour combler ce poste.

Le directeur-général et greffier-trésorier, également président d'élection, avise le Conseil de la date prévue du scrutin, le dimanche 28 mai 2023, le tout à être confirmé par l'avis public d'élection.

2023-03-075

03- **ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE – EMPLOYÉ NO 02-0016**

ATTENDU

les recommandations de la direction générale de mettre un terme au lien d'emploi avec l'employé no 02-0016 dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité ;

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 mars 2023 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2023.

ATTENDU

des discussions et de l'entente intervenue d'un commun accord ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE RATIFIER l'entente de fin d'emploi administrative de l'employé no 02-0016 ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2023-03-076

04- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 32.

Adoptée

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier